



Cumul d'emploi: cdi 35h/sem et cdd 3h/sem convention animation

Par **Facile à**, le **17/09/2008 à 14:44**

Bonjour,

J'ai un contrat de 35h en cdi convention de l'animation, les heures supplémentaires étant récupérées et non payées.

Par ailleurs, je viens de trouver un emploi en cdd d'un an pour 3h/sem (hors vacances scolaires) convention de l'animation également.

Puis je cumuler les deux emplois?

En vous remerciant de votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008 à 01:11**

Bonjour

oui vous pouvez cumuler.

Restant à votre disposition.